



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RV-2020-20-44

PRENEZ AVIS QUE :

Le **Règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (adoption du Programme particulier d'urbanisme pour le secteur du Vieux Lauzon)**, adopté par le conseil de la Ville le 23 novembre 2020, est entré en vigueur le 31 décembre 2020.

Ce règlement a pour objet d'ajouter au Plan d'urbanisme le Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lauzon afin de préciser les orientations, les objectifs, certaines règles de zonage, le type des voies de circulation, des projets d'aménagement ainsi que le plan d'actions.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 7 janvier 2021

L'assistante-greffière par intérim

(signé) Marie Eve Guimond

Marie Eve Guimond, avocate



Conseil de la Ville

Règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement
RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Programme particulier d'urbanisme – Vieux-Lauzon**

L'objectif 4.2 du chapitre I du Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme est modifié par l'insertion, à la suite de la deuxième phrase du deuxième alinéa, de la phrase suivante : « Le Programme particulier d'urbanisme « PPU Vieux-Lauzon », joint en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante, confirme le statut de noyau traditionnel au secteur du Vieux-Lauzon. ».

2. **Programme particulier d'urbanisme – Vieux-Lauzon**

Ce règlement est modifié par l'ajout, en annexe, du Programme particulier d'urbanisme « PPU Vieux-Lauzon » joint au présent règlement.

Adopté le 23 novembre 2020

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

1-IDENTIFICATION	IDENTIFIANT UNIQUE :	URBA-SAT-2020-133
DIRECTION :	URBANISME	
SERVICE :	Aménagement du territoire	
DATE :	4 novembre 2020	
OBJET :	Adoption du Règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (<i>Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lauzon</i>)	

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

Le 6 juillet 2020, le conseil de la Ville a adopté le Projet de règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, afin d'y inclure le *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lauzon* (PPU) (Annexe 1 : Plan de localisation).

Le Projet de règlement RV-2020-20-44 (Annexe 2) vise à :

- identifier les enjeux et les préoccupations des résidents et visiteurs;
- revitaliser le secteur du Vieux-Lauzon;
- faciliter les liens et les déplacements;
- adapter la réglementation au secteur visé;
- déterminer et prioriser des actions pour le secteur.

Le Projet de règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme a été adopté par le conseil de la Ville le 6 juillet 2020 (CV-2020-05-07).

De plus, lors de la séance du 6 juillet 2020, le conseil de la Ville (CV-2020-05-07) a décrété que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation conformément à l'*Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 4 juillet 2020.

Conformément à cet arrêté, une consultation écrite annoncée par avis public a été tenue du 26 août au 9 septembre 2020 (inclusivement), par laquelle toute personne était invitée à transmettre ses commentaires par écrit sur ce projet de règlement à l'adresse de courriel mentionnée à cet avis public. De plus, une assemblée publique virtuelle a été tenue le 25 août 2020. En suivi de ces consultations, nous souhaitons informer le conseil de la Ville qu'environ 100 citoyens étaient présents à l'assemblée publique virtuelle et que seize (16) interventions ont été formulées lors de cette séance (Annexe 3 : Rapport de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 août 2020). De plus, neuf (9) mémoires ont été reçus à l'adresse de courriel mentionnée dans le cadre de la consultation écrite tenue du 26 août au 9 septembre 2020 (Annexe 4 : Rapport de la consultation écrite). Les commentaires recueillis avaient comme objet le projet de programme particulier d'urbanisme et certains enjeux du secteur.

Recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) (Résolution CCUA-2020-01-15)

Pour faire suite aux commentaires émis en assemblée publique virtuelle le 25 août 2020 et à la consultation écrite tenue du 26 août au 9 septembre 2020 sur le Projet de règlement RV-2020-20-44, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan

d'urbanisme, sans modification par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-07 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le 6 juillet 2020.

2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)

Il est proposé d'adopter le Règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (Annexe 2 : Règlement RV-2020-20-44).

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)

NA

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

N/A

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :

INFORMATION PTI :

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée

Montant à financer

Source de financement proposée

Commentaires :

7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	

Explication :

8-RECOMMANDATION (énoncé)
<p>La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020 (Annexe 4). D'adopter le Règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-07 (Annexe 2). <p>Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme pour y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lauzon.</p>

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES
URBA-SAT-2020-133 Annexe 1 – Plan de localisation
URBA-SAT-2020-133 Annexe 2 – Règlement RV-2020-20-44
URBA-SAT-2020-133 Annexe 3 – Rapport de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 août 2020
URBA-SAT-2020-133 Annexe 4 – Rapport de la consultation écrite

10-IDENTIFICATION DES PRÉPARATEURS		
	Prénom Nom	Titre d'emploi
Préparé par :	Jean-François Jourdain, urbaniste	Conseiller en urbanisme
Responsable d'activité budgétaire :		
Recommandé par :	Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire

11-APPROBATIONS REQUISES (Veuillez soumettre cette fiche de prise de décision en format PDF)			
Directeur/Directrice	Dominique Lord	Délégué à : (si requis)	
DG/DGA	Dominic Deslauriers		

LORSQUE CETTE FPD EST APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR/LA DIRECTRICE ET PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE, LE RAPPORT DES APPROBATIONS EST JOINT À LA FICHE

PLAN DE LOCALISATION





Conseil de la Ville

**Règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement
RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Programme particulier d'urbanisme – Vieux-Lauzon**

L'objectif 4.2 du chapitre I du Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme est modifié par l'insertion, à la suite de la deuxième phrase du deuxième alinéa, de la phrase suivante : « Le Programme particulier d'urbanisme « PPU Vieux-Lauzon », joint en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante, confirme le statut de noyau traditionnel au secteur du Vieux-Lauzon. ».

2. **Programme particulier d'urbanisme – Vieux-Lauzon**

Ce règlement est modifié par l'ajout, en annexe, du Programme particulier d'urbanisme « PPU Vieux-Lauzon » joint au présent règlement.

Gilles Lehouillier, maire

Marie-Ève Guimond, assistante-greffière

URBA-SAT-2020-133

Date	Nom	Niveau	Statut
11/4/2020 4:13 PM	Jourdain Jean-François	Expéditeur	Transmis
11/4/2020 4:34 PM	Thériault Yves	Recommandation de la fiche	Approuvé
11/4/2020 5:28 PM	Lord Dominique	Direction	Approuvé
11/5/2020 8:45 AM	Deslauriers Dominic	Direction générale	Approuvé